



Chambre des Territoires de Corse
Camera di i Territorii di Corsica

Session du 11 juin 2018
Sessione di l' 11 di ghjugnu di 2018

Décision N° 2018-7

Lieu : Bastia

Objet : Avis sur la stratégie territoriale de régulation des surfaces commerciales en Corse, pour un urbanisme commercial durable

Oggetu : Avisu in quantu à strategia territoriale di regulazione dei spazi cummerciali in Corsica per un urbanisimu cummerciale durevule

L'an deux mille dix-huit, le 11 juin, la Chambre des Territoires convoquée le 1^{er} juin 2018 s'est réunie dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Gilles SIMEONI, Président de la Chambre des Territoires

Etaient présents : Mmes et MM.

Don-Marc ALBERTINI, Jean-Christophe ANGELINI, Jean BIANCUCCI, Vanina BORROMEI, Pascal CARLOTTI, Pierre CASTELLANI, François-Xavier CECCOLI, Louis CESARI, Jean-Jacques CICCOLINI, Napoléon DE PERETTI DELLA ROCCA, Henri FRANCESCHI, Francis GIUDICI, Saveriu LUCIANI, Pierre MARCELLESI, François-Marie MARCHETTI, Joselyne MATTEI-FAZI, Jean-Luc MILLO, Jean-Toussaint MORGANTI, Lionel MORTINI, Jérôme NEGRONI, Marc-Antoine NICOLAI, Marie-Thérèse OLIVESI, Jean PAJANACCI, Antoine POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Rosa PROSPERI, Pierre SAVELLI, Jean-Guy TALAMONI, François TATTI, Petr'Antone TOMASI

Etaient absents et avaient donné pouvoir :

Mme Lauda GUIDICELLI à Mme Vanina BORROMEI
M. Laurent MARCHANGELI à M. Georges MELA
Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS à M. Gilles SIMEONI
M. Claudy OLMETA à M. Jean PAJANACCI

Etaient absents et représentés :

M. Jean-Baptiste ARENA par M. Pierre CASTELLANI
M. Paul-Joseph CAITUCOLI par M. Jean-Jacques CICCOLINI

Etaient absents et excusés :

Mme Bianca FAZI
Mme Josepha GIACOMETTI
M. Georges MELA
Mme Anne-Marie NATALI
M. François SARGENTINI
M. Stéphane SBRAGGIA



Chambre des Territoires de Corse Camera di i Territorii di Corsica

- VU** La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et son décret d'application n° 2017-1684 du 14 décembre 2017.
- VU** La délibération n° 18/170 AC de l'Assemblée de Corse du 31 mai 2018 approuvant la mise en place d'une stratégie territoriale de régulation des surfaces commerciales en Corse, pour un urbanisme commercial durable
- VU** Le rapport de M. le Président de la Chambre des Territoires n° 2018-8

LA CHAMBRE DES TERRITOIRES

DECIDE la création d'un groupe de travail composé comme suit :

- Jean-Christophe ANGELINI
- Jean BIANCUCCI
- Joselyne MATTEI-FAZI
- Anne-Marie NATALI
- Jean PAJANACCI
- Rosa PROSPERI
- Pierre SAVELLI
- François TATTI

DONNE pour objectif à ce groupe de travail de rédiger des propositions qui viendront alimenter le schéma territorial d'aménagement commercial co-élaboré par l'Agence d'Aménagement, d'Urbanisme et de l'Energie et l'Agence de Développement Economique de la Corse.

Lors de la première réunion de ce groupe de travail, un président chargé d'animer les débats et un rapporteur chargé du compte rendu, seront désignés par les membres.

Le Président de la Chambre des Territoires

Gilles Simeoni